

Barème des honoraires

Tarifs valable pour l'année 2022

Honoraires Syndic (tarifs 2022)

De 0 à 20 lots principaux : 400 € par lot

De 21 à 50 lots principaux : 280 € par lot

De 51 à 90 lots principaux : 250 € par lot

De 91 à 200 lots principaux : 200 € par lot

Mise en demeure : 40 € ^{TTC}

Constitution d'un dossier pour le transmettre à un huissier : 98 € ^{TTC}

Constitution d'un dossier pour le transmettre à un avocat : 240 € ^{TTC}

Etablissement de l'état daté : 320 € ^{TTC} + Pré état daté : 200 € ^{TTC}

Honoraires Vente et Location

HONORAIRES TRANSACTIONS (TVA 20% incluse)

Honoraires inclus à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

MONTANT DE LA TRANSACTION	LOCAL HABITATION OU PROFESSIONNEL	LOCAL COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	TERRAIN A BATIR	CESSION DE BAIL	PARKING
Jusqu'à 150 000 €	8%	10%	10%	10%	3 000 €
De 150 001 à 250 000 €	5,00%	10%	10%	10%	
De 250 001 à 500 000 €	4,50%	10%	10%	10%	
500 001 à < 1 000 000 €	4,00%	10%	10%	10%	
1 000 001 à < 2 000 000 €	3,50%	10%	10%	10%	
> 2 000 000 €	3%	10%	10%	10%	

Pour la signature d'un mandat exclusif de vente d'une durée de 3 mois, nous vous rembourserons les diagnostics obligatoires en cas de vente.

HONORAIRES LOCATION déductibles des revenus fonciers

POUR L'HABITATION

Pour les baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 des biens situés en zone très tendue

PART LOCATAIRES : 15 € / m² (visite, rédaction bail et état des lieux)

PART BAILLEURS : 15 € / m² (visite, rédaction bail et état des lieux)

En cas de bail code civil (bail au nom d'une société, résidence secondaire),

HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE : 12 % TTC du loyer annuel hors charges.

Pour LES LOCAUX PROFESSIONNELS & COMMERCIAUX

Pour tous loyers : 30% TTC du loyer annuel hors charges répartis ainsi 15% à la charge du preneur, 15% à la charge du propriétaire.

Rédaction d'acte : 250 €

HONORAIRES DE GERANCE (TVA incluse) déductibles des revenus fonciers

Pour les Propriétaires dont nous sommes Syndic : 6% du quittancement (loyer + charges)

Pour les Propriétaires dont nous ne sommes pas syndic : 7.2% du quittancement (loyer + charges)